



CONVENTION SUR ESPÈCES MIGRATRICES

Distr.: Générale

PNUE/CMS/WAE2/Rapport

Original: Français

DEUXIÈME RÉUNION DES SIGNATAIRES DU MEMORANDUM
D'ACCORD CONCERNANT LES MESURES DE CONSERVATION
EN FAVEUR DES POPULATIONS OUEST-AFRICAINES DE
L'ÉLÉPHANT D'AFRIQUE (*Loxodonta africana*)
20-21 juin 2011, Niamey, Niger

RAPPORT DE LA DEUXIÈME RÉUNION DES SIGNATAIRES

1. Du 20 au 21 juin 2011 s'est tenue dans la salle de conférence de l'Hôtel Univers à Niamey au Niger la deuxième réunion des Signataires du Mémoire d'Accord concernant les Mesures de Conservation en faveur des Populations Ouest-Africaines de l'Éléphant d'Afrique (*Loxodonta africana*). Cette rencontre a connu la participation du Coordonnateur MIKE Afrique et Asie (M. Tom De Meulenaer), de la représentante du Secrétariat de la CMS (Mme. Melanie Virtue), de la consultante CMS/CITES (Mme. Véronique Herrenschildt), du Coordonnateur MIKE Afrique de l'Ouest (M. Massalatchi Sani), des points focaux CMS-MdA (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Liberia, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo) ainsi que des partenaires tels que le WAP (M. Salifou Mamadou), l'UICN Niger (M. Moussa Assoumane) et le GSEAf (Mme. Diane Skinner).

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

2. La cérémonie d'ouverture de la réunion est intervenue le lundi 20 juin 2011 à partir de 09h00. Elle a été marquée par trois allocutions:

3. D'abord, celle du Coordonnateur du programme MIKE pour l'Afrique de l'Ouest qui, dans son mot introductif, a donné l'ordre de passage des différentes interventions.

4. Par la suite, M. Abdou Malam Issa, Directeur de la Faune, de la Chasse et des Aires Protégées du Niger, représentant l'Autorité du pays hôte, a souhaité la bienvenue aux participants à la rencontre à qui il a transmis les salutations des Autorités et leurs remerciements pour avoir retenu le pays pour la présente réunion.

5. Enfin, Mme. Melanie Virtue du Secrétariat de la CMS, au cours de son intervention, a remercié le Gouvernement du Niger qui a bien voulu accepter la tenue de la réunion sur son territoire. Elle a, par ailleurs, fait ressortir les enjeux de cette rencontre qui est une prolongation de celle tenue à Accra en 2009 et qui permettra d'approfondir les résultats qui en étaient issus. Elle a également ajouté que cette rencontre est aussi une opportunité pour prendre des décisions et faire des propositions aux gouvernements afin de mobiliser des fonds pour la conservation de l'éléphant. Enfin, elle s'est réjouie de la forte participation des pays membres du système (13) à la réunion de Niamey, ce qui est un indicateur pour aboutir à des conclusions consensuelles engageant l'ensemble des parties.

Point 2 de l'ordre du jour: Adoption des règles de procédure

6. Mme. Virtue a demandé aux participants de consulter le document UNEP/CMS/WAE2/Doc.5 relatif au règlement intérieur provisoire présenté par le Secrétariat de la CMS. Les participants ont adopté le règlement intérieur sans amendement qui peut se trouver en Annexe I de ce rapport.

Point 3 de l'ordre du jour: Election du bureau

7. Conformément à la procédure suivie lors de la réunion d'Accra en 2009, M. Massalatchi a suggéré, avec l'accord des participants, que le Niger préside la rencontre, avec les rapporteurs suivants:

- Président: M. Abdou Malam Issa, Directeur de la Faune, de la Chasse et des Aires Protégées du Niger
- Rapporteurs:
 - M. Yaw Boafo Coordonnateur adjoint MIKE Afrique de l'Ouest
 - Mme. Hassane Zeinabou Ibrahim, Coordinatrice Nationale MIKE Niger
 - Mme. Edith Sawadogo, Assistante MIKE Afrique de l'Ouest

Point 4 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

8. Le Secrétariat a présenté le document UNEP/CMS/WAE2/Doc.2 relatif à l'ordre du jour provisoire et a invité les participants à faire des observations. Le Mali a demandé au Secrétariat de présenter les documents distribués afin que les participants puissent les retrouver facilement. En réaction aux propositions faites, le Mali et le Togo ont demandé quel serait le temps accordé pour chaque point à discuter. Le Secrétariat a estimé qu'il revenait aux participants à la réunion de juger et de décider de la durée à accorder à chaque thème en fonction de son importance. M. Massalatchi a fait des suggestions sur le temps à accorder aux points de l'ordre du jour. Après ces échanges qui ont permis une réorganisation de l'ordre de préséance de certains points, l'ordre du jour et le programme de travail ont été adoptés. L'ordre du jour se trouve en Annexe II de ce rapport.

Point 5 de l'ordre du jour: Rapport du Secrétariat

9. Mme Virtue s'est référée au document UNEP/CMS/WAE2/Doc.4 relatif aux activités du Secrétariat depuis la Première Réunion des Signataires en mars 2009 qui comprenait entre autres un programme de travail conjoint entre la CMS et la CITES. Dans son exposé, elle a souligné qu'il n'y a eu aucune coordination particulière concernant le MdA sur les éléphants en raison du départ du personnel clé du GSEAF et que de nouveaux mécanismes de coordination seront proposés lors de la présente réunion pour examen. Elle a aussi relevé que 12 projets transfrontaliers ont été élaborés à Accra et que des actions de suivi ont été organisées en marge de la CoP 15 de la CITES à Doha; aussi, les points focaux sont actuellement chargés de la finalisation de l'élaboration de ces projets.

10. Concernant le MdA pour l'Afrique Centrale, elle a indiqué qu'une analyse des insuffisances des instruments existants est en cours pour suite à donner par le Secrétariat. Mme.

Virtue a salué l'appui financier que les Gouvernements Allemand et Suisse ont apporté pour l'organisation de la présente rencontre. Elle a informé la réunion que d'ici à juillet 2011, le Secrétariat recevra l'appui d'un personnel de la Finlande qui contribuera à donner plus d'impulsion au programme sur l'Eléphant d'Afrique. Mme Virtue a informé qu'elle occupe le poste d'Administrateur chargé des Accords au Secrétariat depuis seulement un mois et a remercié M. Massalatchi pour son appui pour l'organisation de la présente rencontre.

11. La représentante du Secrétariat a invité les pays ayant opéré des changements au niveau des points focaux à fournir les lettres de nomination au Secrétariat.

12. Le Secrétariat a souligné que les Points Focaux Nationaux du Mémorandum d'Accord (MdA) doivent fournir un rapport national et qu'un projet de canevas de rapport a été préparé pour être examiné lors de la présente session.

13. Concernant le mémorandum, deux propositions se sont dégagées, à savoir un mémorandum commun à l'Afrique de l'Ouest et à l'Afrique Centrale ou un mémorandum pour chacune des deux sous-régions. Mme Herrenschmidt a souligné que si le MdA de l'Afrique Occidentale devait être modifié pour prendre en compte l'Afrique Centrale, il devra suivre tout le processus de ratification. Mme Diane Skinner a suggéré que la CMS revoie tout le processus afin de chercher à comprendre pourquoi en Afrique Centrale les protocoles n'ont pas fonctionné alors que de nombreuses ressources ont été injectées dans la région comparativement à l'Afrique de l'Ouest. Après discussions, les pays se sont accordés sur le fait qu'il serait préférable que chacune des deux sous-régions ait son propre mémorandum, mais ont demandé qu'il y ait une synergie entre les Parties aux MdAs dans les deux sous-régions. Aussi, l'Afrique Centrale pourrait-elle s'inspirer du MdA de l'Afrique de l'Ouest pour élaborer le sien. Le Secrétariat a soutenu cette dernière proposition en soulignant que les procédures administratives pour l'élaboration d'un mémorandum commun sont longues et fastidieuses. Il a souhaité que l'analyse des insuffisances des instruments et la situation des éléphants soient faites avant la Conférence des Parties à la CMS prévue en novembre 2011.

14. M. Tom De Meulenaer s'est référé au paragraphe 6 relatif au programme de travail conjoint et a demandé des éclaircissements sur le nouveau programme entre la CMS et la CITES. Mme Herrenschmidt a relevé la nécessité de rationaliser la taxonomie et la liste des espèces inscrites dans les annexes de la CMS et de la CITES afin d'assurer leur uniformité.

Point 6 de l'ordre du jour: Coordination du Mémorandum d'Accord

15. En ce qui concerne la coordination du MdA, le Secrétariat a informé les participants qu'après la signature d'accords avec l'UICN, le départ du personnel clé du GSEAF a entravé leur mise en œuvre. Le Secrétariat a donc proposé à la CITES-MIKE d'assurer la coordination du MdA et a invité le programme MIKE à réagir par rapport à cette proposition. Mais avant, Mme Diane Skinner a souligné que l'UICN-GSEAF était engagée pour la coordination et que beaucoup de temps y avait été consacré, mais le manque d'appui financier du Secrétariat a entravé la bonne marche des activités. Elle a aussi noté que l'UICN et MIKE sont partenaires dans la mise en œuvre de certaines actions de conservation. Pour le Coordonnateur de MIKE, la CMS et MIKE ont plusieurs motifs communs de collaboration. Il a ajouté que la phase II du programme MIKE prend fin dans une année et a noté l'implication de l'UICN dans la phase 3. Il a souligné que MIKE a les compétences nécessaires au niveau sous-régional pour appuyer la CMS dans la mise

en œuvre du MdA, mais des conditions devraient être posées pour la mobilisation des fonds par la CMS. Il a été proposé que MIKE Afrique de l'Ouest assure la coordination en attendant qu'un coordonnateur soit nommé. Certains pays ont émis des inquiétudes quant à la probabilité que le programme MIKE prenne fin en avril 2012 (dans neuf mois). Le Secrétariat a demandé aux pays d'accepter que le MdA soit coordonné par MIKE Afrique de l'Ouest pendant les neuf mois à venir en attendant que le Secrétariat trouve une solution afin d'éviter toute impasse.

16. Les pays ont accepté le principe que MIKE coordonne le programme sur les neuf mois à venir. Cependant, les pays ne s'engagent pas pour la mobilisation des fonds et demandent à la CMS de faire un effort supplémentaire pour que le MdA soit mis en œuvre.

17. Le Secrétariat s'est engagé et signera un contrat de neuf mois avec l'UICN et MIKE. Par contre, le Secrétariat, tout en reconnaissant que des efforts seront fournis pour mobiliser les fonds, n'est pas certain de pouvoir prendre en charge un coordonnateur à plein temps.

18. Les pays ont suggéré que cette question soit inscrite et débattue à la prochaine CoP. Le Secrétariat a soutenu cette proposition.

Point 7 de l'ordre du jour: Rapports nationaux

19. Les représentants des Etats signataires ont ensuite procédé à la présentation de la synthèse de leur rapport national sur la mise en œuvre du MdA et de la Stratégie après la réunion d'Accra en 2009 selon l'ordre suivant:

Ghana

20. Le représentant a relevé que le Ghana possède entre 1 500 et 2 000 éléphants répartis dans 11 aires à travers le pays, en savane et en forêt. Dans le cadre de la mise en œuvre du MdA, des activités ont été menées comprenant des activités d'application de la loi, d'éducation de la population locale, de gestion des conflits hommes-éléphants et d'inventaire. Chaque agent effectue 15 jours de patrouille par mois. Grâce à l'efficacité de la stratégie d'application de la loi, il a été noté, pour la première fois, la venue de 15 éléphants de Fazao au Togo dans le Parc National de Kyabobo, ainsi que du Parc National Kaboré Tambi au Burkina Faso vers les écosystèmes de la Volta Rouge au Ghana. Ce mouvement de populations doit être conjointement géré entre les pays. Toutes ces activités sont complétées par des campagnes continues d'éducation et de sensibilisation, et chaque Aire Protégée possède une équipe formée dans cet objectif. Un inventaire des éléphants de Bia et Ankassa a montré une légère augmentation de la population ainsi que de l'espace occupé par cette population. Des problèmes de conflits hommes-éléphants continuent à survenir, mais l'utilisation de méthodes qui consistent par exemple à mélanger du piment et de la graisse permet de les résoudre. Le programme MIKE est mis en œuvre au Ghana, et beaucoup d'efforts sont faits pour collecter les données et affecter du personnel à la mise en œuvre du programme. Aussi, l'application de la loi est renforcée au niveau des boutiques de vente des produits de l'ivoire.

Bénin

21. Selon le délégué de ce pays, plusieurs activités ont été réalisées au Bénin dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie et du MdA entre 2009 et 2010 : activités de surveillance avec la collecte et le traitement des données relatives à l'éléphant, l'évaluation à mi-parcours de la stratégie de conservation de l'éléphant dotée d'un cadre logique (2006-2016), le projet de culture de piment pour l'éloignement des éléphants autour de la réserve de biosphère de la Pendjari grâce

au financement FFEM, l'actualisation de la stratégie nationale de conservation des réserves de faune, la prise d'un décret d'application de la loi sur le régime de la faune, l'étude sur la gestion des conflits hommes-éléphants dans la réserve de biosphère transfrontalière du W (RBT/W), la formation sur les conflits hommes-éléphants autour de la RBT/W et de la réserve de biosphère de la Pendjari, l'identification et le balisage des parcours d'éléphants et la sensibilisation des populations riveraines des aires protégées. Les documents relatifs à ces différentes activités sont en cours de préparation et seront partagés avec les autres pays dès leur finalisation. Aussi, le Bénin a relevé qu'il est important de mobiliser de nouvelles ressources pour assurer la mise en œuvre du MdA, de la stratégie et du programme de travail. Le secrétariat de la CMS devra prendre les dispositions pour assurer la coordination régionale de mise en œuvre du MdA.

Burkina Faso

22. La déléguée du Burkina Faso dans sa présentation a noté que sur le plan national, le Burkina Faso a mené plusieurs actions de sensibilisation, de formation et de dédommagements à l'endroit des victimes de dégâts causés par les éléphants, parmi lesquelles on peut citer : l'éducation environnementale au niveau des scolaires, des séances de sensibilisation des couches sociales sur la sauvegarde de l'éléphant, la formation de 50 agents dont 30 dans la zone de Nazinga et 20 au W et des actions de dédommagement des personnes victimes des dégâts d'éléphants. Aussi, le pays a-t-il développé des initiatives d'interconnexion transfrontalières et entre sites d'un même bloc qui ont permis la création de deux corridors au niveau du bloc PONASI. Les contacts entre autorités de la Côte d'Ivoire, du Ghana et du Burkina Faso se poursuivent au niveau du Sud-Ouest pour les corridors appropriés à mettre en place et les concertations en vue d'une coordination plus efficace de la gestion d'ensemble de cet écosystème transfrontalier. Cependant, les contraintes liées à la conservation de la faune demeurent multiples, en particulier celles liées aux conflits hommes-éléphants et une forte pression anthropique avec pour conséquence le recul des superficies boisées et la modification des formations végétales en présence.

Côte d'Ivoire

23. Le représentant de la Côte d'Ivoire a souligné que dans le cadre de la Stratégie, plusieurs activités ont été réalisées pour la protection de l'éléphant: développement de méthodes dans le cadre du suivi-écologique du Parc National de Taï; inventaires des parcs de Tai et de Marahoué par la Wild Chimpanzee Foundation; programmes de surveillance des activités illégales et des habitats; mise en œuvre de systèmes de marquage et d'identification de l'ivoire; formation des agents sur le système de surveillance et octroi de bourses pour la gestion de la faune dont une bourse accordée chaque année à un agent; les activités illégales sont en augmentation dans la Comoé et la surveillance doit être permanente; interdiction d'exploitation des parcs nationaux avec la création d'activités génératrices de revenus; à cet effet, environ 50 activités génératrices de revenus ont été créées; création de brigades mobiles dans le cadre de la lutte anti-braconnage; création de revues sur les aires protégées dans le cadre de la sensibilisation et de l'information. Cependant, en dépit de toutes ces activités et des mesures prises, il reste à améliorer la coopération avec les pays frontaliers afin de consolider les résultats acquis. Aussi, du fait des crises sociopolitiques successives de ces dernières années en Côte d'Ivoire, les renseignements précis sur la dynamique des populations, les tendances, les mouvements transfrontaliers, etc. restent à déterminer pour une meilleure gestion des éléphants.

Guinée-Bissau

24. La Guinée-Bissau, selon son représentant, s'est engagée à protéger les éléphants, d'où son adhésion à plusieurs conventions internationales. Sa population d'éléphants compte 35 éléphants

migrateurs entre la Guinée-Bissau et la Guinée Conakry. Pour sa protection, une stratégie est mise en œuvre depuis 2009, avec la création d'aires protégées au niveau des sites d'émigration. Actuellement, le pays est à la recherche de financements pour développer ses multiples activités : une nouvelle loi faunique et forestière, des campagnes de sensibilisation, des séances de formation des fonctionnaires de la douane et de la garde forestière afin d'aider à lutter contre le trafic des parties de l'éléphant, la création de réseaux pour la mise en application de la loi sur les éléphants. En outre, le pays développe des relations de travail avec les ONG afin de rechercher des solutions alternatives et encourage la mise en œuvre des projets de développement dans les zones rurales. Il y a aussi eu des activités de sensibilisation auprès des instances décisionnelles, et un appui aux populations au cas où certaines décisions prises par les autorités n'étaient pas approuvées. Les agents des parcs ont aussi été formés à l'utilisation de l'Internet. En dépit de tous les efforts fournis, il existe un problème de connexion Internet qui entrave la circulation de l'information entre les conservateurs. Quelques recommandations à l'endroit de la CMS : associer les partenaires dans la mise en œuvre des conventions ; encourager les initiatives visant à améliorer la protection de l'éléphant.

Libéria

25. Le délégué du Libéria a souligné qu'il existe 2 aires protégées au Libéria : le Parc National de Sapo et la Réserve naturelle de Nimba Est. Trois autres aires sont en cours de création : le Lac Piso a été officialisé, les forêts de Gola et de Weninsigi seront érigées en aires protégées. Il a relevé que plusieurs activités ont été menées dans le cadre du Mémoire d'Accra en 2009 dont un inventaire des éléphants à Sapo en collaboration avec le programme MIKE. Le pays travaille à développer la coopération transfrontalière avec les voisins qui sont la Sierra Leone et la Côte d'Ivoire. Aussi, le Libéria et la Guinée œuvrent activement et ont une réelle volonté d'ouvrir un corridor pour la migration des éléphants. En effet, plusieurs éléphants partis en Guinée sont en train de revenir. Malheureusement, après la guerre, des concessions ont été attribuées à des structures privées, affectant le parcours des éléphants, d'où les conflits hommes-éléphants. Il a aussi relevé que depuis 2009, dix éléphants ont été tués non pour l'ivoire ou la viande, mais par vengeance suite à des destructions de cultures. Certaines limitations des activités sont liées au manque de budget. Le Libéria tire son principal revenu de la vente de bois, et une loi devrait être votée pour reverser les revenus de cette vente au trésor public afin que des fonds soient disponibles pour conserver l'éléphant. Concernant les perspectives, il est nécessaire de poursuivre le processus de création des nouvelles aires protégées, de rédiger le projet de plan de résolution des conflits hommes-éléphants pour validation et mise en œuvre, de former et équiper le personnel, de faire des inventaires d'éléphants au niveau national, l'Etat doit prendre un engagement ferme et avoir la volonté politique de conserver l'éléphant. Une loi cadre sur la protection des éléphants est en attente d'être votée.

Niger

26. La représentante a mentionné qu'au Niger, il y a deux sites MIKE qui sont le Baban Rafi et le Parc National du W dont les populations sont partagées avec le Burkina et le Bénin. Il existe une surveillance tripartite avec une rotation annuelle et actuellement la coordination est assurée par le Burkina Faso. Une stratégie de conservation des aires protégées est en cours d'élaboration. Les activités menées pour la conservation de l'éléphant dans ces parcs sont: une base de données est en cours d'élaboration pour le parc W ; à cet effet, elle a relevé qu'ils avaient espéré que l'inventaire du complexe W-Arly-Pendjari (WAP) ait lieu cette année; cependant, le projet Antilopes Sahélo-Sahariennes (ASS) a pu financer un comptage pedestre dont les données seront bientôt disponibles; sensibilisation des populations locales et des scolaires avec création d'une structure à cet effet; création d'écoles vertes pour la sensibilisation; participation de deux agents à

une formation de la CITES au Cameroun qui ont élaboré des projets en attente de financement pour leur mise en œuvre. Deux éléphants ont été braconnés cette année et des informations seront bientôt fournies sur le résultat des investigations. Le principal braconnier a pris la fuite mais la défense a pu être récupérée. Il serait intéressant de mettre en place une unité d'intervention régionale pour ramener les éléphants qui s'éloignent de leur habitat habituel. Pour le moment, ces deux sites n'enregistrent pas de conflits hommes-éléphants.

Sénégal

27. Selon le représentant, pendant cinq ans, le Sénégal n'a pas été très actif dans le cadre du Programme MIKE mais les activités sont en train de reprendre. La population du Parc National de Niokolo Koba compte moins de 10 éléphants, mais l'inscription de ce site dans le patrimoine mondial a permis d'attirer l'attention de l'Etat qui a mis à disposition 1 milliard de F CFA pour renforcer les capacités et améliorer les infrastructures. Aussi, le Président de la République a instruit deux ministres pour qu'une attention particulière soit portée au Niokolo Koba. Ce site reçoit aussi un appui de l'UICN-PAPACO avec la mise en place de quatre brigades mobiles pour la surveillance du terrain 24h/24 avec une moyenne de déplacement de 12h par jour. Cela a permis de renforcer la surveillance du parc. Des activités de sensibilisation ont permis à des braconniers reconvertis de travailler comme agents du parc et indicateurs. La population environnante est fortement mobilisée pour la conservation de l'éléphant. Cependant, la population d'éléphants y existante n'est pas viable et il est important de faire une relocalisation pour repeupler le site.

Mali

28. Le délégué a noté que l'année 2010 a été une année difficile pour le Mali: la sécheresse qui a sévi a fait subir une forte pression sur les cours d'eau qui n'ont pas pu supporter, au point qu'il a fallu creuser un point d'eau pour aider à réduire cette pression. Cette situation a malheureusement causé la perte de 25 éléphants, dont seules cinq défenses ont été retrouvées. Il a aussi relevé que des éléphants ont immigré de la Côte d'Ivoire et de la Guinée, et des conflits hommes-éléphants ont été enregistrés. On note aussi une circulation des produits de l'éléphant dans le pays. En mai 2010, des produits de l'éléphant ont été saisis à l'aéroport sur des personnes de nationalité chinoise et l'enquête suit actuellement son cours. Il existe de nouvelles lois plus strictes en matière de gestion des ressources forestières. Des activités de renforcement des capacités et d'assistance aux populations humaines ont été entreprises. Le délégué a remercié les bailleurs de fonds et les partenaires du monde de la conservation (Banque mondiale, Born Free Foundation, CMS, etc.) pour leur soutien et a remercié la CITES-MIKE pour l'appui en équipements.

Sierra Leone

29. Le représentant de ce pays a souligné que conformément à la mise en œuvre du Mémoire, le pays a pu traiter des questions clé relatives à la législation. Pour assurer la protection des espèces migratrices, les lois ont été révisées et le pays essaie aussi d'harmoniser les politiques avec les pays voisins (les pays du Fleuve Mano). Un premier jeu de lois est disponible et est en attente de finalisation. Des activités de mise en place des corridors sont en cours et il existe une coopération entre la Sierra Leone et la Guinée. La difficulté de cette activité est que certaines populations vivent sur ces corridors, et il faudra donc les déplacer et trouver un système de compensation. La mise en place de trois nouveaux parcs nationaux est en cours dans les réserves forestières ainsi que des négociations avec les populations installées pour aider à redéfinir les limites du parc. Concernant la population des éléphants, le représentant a affirmé qu'un chiffre ne peut pas être avancé, mais qu'elle est estimée à 200 à 300 éléphants et que le

pays est à la recherche d'un financement pour mener un inventaire qui permettra d'évaluer le nombre d'éléphants ainsi que leur viabilité. Il a ajouté que la classification de la législation de la Sierra Léone en Catégorie « C » ne joue pas en faveur des efforts de conservation.

Togo

30. Le point focal du MdA pour le Togo a souligné que la conservation de l'éléphant reste une priorité pour le gouvernement de son pays. Un plan d'action a donc été élaboré en ce sens et des stratégies mises en place: l'Etat offre actuellement 291 000 ha pour la conservation des éléphants ; le Togo vient d'adopter un programme de conservation des ressources naturelles qui met en exergue les éléphants ; le pays a aussi réalisé des études et mené des campagnes de sensibilisation. Il a exprimé sa reconnaissance au Ghana d'avoir confirmé le mouvement des éléphants de la réserve de Fazao au Togo vers le Parc National de Kyabobo au Ghana et vice-versa. Il a noté que le GEF finance des programmes d'un montant de 2 milliards de F CFA pour améliorer l'efficacité de la gestion des aires protégées. Le pays est à la recherche de financements pour l'inventaire des éléphants, et pour différentes activités de renforcement des capacités. Il a aussi relevé des questions liées au dédommagement des personnes dont les cultures ont été détruites par les éléphants. Pour conclure, il a mentionné que la conservation des éléphants est une activité de longue haleine qui requière l'implication de tous les acteurs et qu'il serait important d'améliorer la gestion des populations transfrontalières partagées avec le Bénin, le Burkina Faso et le Ghana.

31. D'une manière générale, la question du conflit hommes-éléphants a été soulevée par presque tous les pays. Les pays ont souligné l'importance d'impliquer les communautés riveraines dans la gestion des aires protégées. Des activités de sensibilisation, de communication et de protection ont donc été menées. Lors des discussions, M. Massalatchi a fait observer que toutes les actions de conservation de la biodiversité menées par les différents partenaires et autres acteurs doivent être mentionnées dans les rapports. Il a noté que plusieurs pays n'ont pas fait cas des différentes sessions de formation conduites par le programme MIKE sur leur site pendant la période sous revue.

32. Le coordonnateur du Projet "Renforcer l'Efficacité et Catalyser la durabilité du système des aires protégées du W-Arly-Pendjari" (WAP), M. Salifou Mamadou a ensuite présenté ledit projet qui couvre trois Etats à savoir: le Burkina Faso, le Bénin et le Niger. Ce projet appuie les états pour pouvoir lutter contre les grandes menaces qui pèsent sur les aires protégées. Une des activités importantes de ce projet est le volet small grant d'une enveloppe de 200 000 dollars US destiné aux projets locaux et qui appuie les activités liées à la conservation de la biodiversité. On note par ailleurs, des activités de sensibilisation et de formation, ainsi que la gestion des aires protégées. Le projet WAP est prêt à participer financièrement aux activités conjointes de conservation avec le programme MIKE et d'autres partenaires et est aussi disposé à échanger les expériences et des données sur les espèces, les conflits hommes-éléphants, le changement climatique et autres informations pertinentes.

33. La représentante du Secrétariat, Mme Virtue, a invité les participants à se référer au document UNEP/CMS/WAE2/Doc.6 concernant le format des rapports nationaux. Elle a souligné que des efforts ont été faits pour simplifier le format et alléger la tâche de remplissage du rapport par les pays. Elle a cependant regretté que le groupe de travail mis en place pour finaliser le format n'ait pas pu le faire.

34. La parole fut ensuite donnée aux participants pour leurs suggestions quant à la procédure à suivre pour amender le format. Le Togo a proposé que les pays soient regroupés selon les groupes linguistiques présents (francophones et anglophones) pour examiner le canevas. Quant au Bénin, il a proposé que le document soit examiné page par page en plénière. La proposition du Ghana a été que le document soit adopté et utilisé en l'état et que toutes les difficultés que les pays viendraient à rencontrer lors de son remplissage soient rapportées lors de la prochaine rencontre CMS. Le Mali a demandé si les changements apportés lors de la réunion d'Accra avaient été pris en compte dans la version actuelle. En réponse, Mme Virtue a relevé que les discussions d'Accra sur ce point n'avaient pas abouti à des propositions concrètes d'amendement du document.

35. Dans un premier temps, les participants ont retenu la proposition de réviser le document en se répartissant en deux groupes, francophones et anglophones. Cependant, pour des raisons de contrainte de temps, il a, par la suite, été décidé que le document soit examiné en plénière avec la version française projetée sur l'écran tandis que les anglophones suivraient sur leur copie imprimée. Des amendements ont ainsi été apportés mais vu la lenteur dans l'avancée de l'examen du document, le Secrétariat a fait une proposition qui a été acceptée par les participants : les pays qui auraient des amendements les remettraient au Secrétariat de la CMS au plus tard le 21 juin 2011. Aussi, les échanges de vue sur le document se poursuivraient par email pour ceux qui le souhaiteraient.*

Point 8 de l'ordre du jour: Mise en œuvre du programme à moyen terme de travail international

36. Le résumé des délibérations du premier jour a été présenté par Mme Hassane Zeinabou Ibrahim (Coordinatrice Nationale MIKE Niger). La réunion a proposé que l'ordre de présentation des éléments du résumé des travaux soit revu. Puis, le Mali a assuré la présidence des débats qui ont suivi. Le Secrétariat de la CMS a informé l'assistance qu'un seul pays avait envoyé ses observations sur le canevas du rapport pays.

37. Puis les discussions se sont poursuivies sur le document UNEP/CMS/WAE2/Doc.8 relatif au Programme de travail international à moyen terme présenté par le Secrétariat pour révision. Ce point a soulevé de nombreuses discussions entre les pays et le Secrétariat de la CMS. Certains pays ont demandé au Secrétariat de donner l'état de la mise en œuvre de ce programme depuis la réunion d'Accra en 2009. Par contre, les pays ayant réalisé des activités par rapport au programme, ont suggéré qu'il leur soit permis de dégager ce qui a été fait et ressortir les difficultés rencontrées. En guise de contribution, Mme Diane Skinner a relevé que les pays ont mené beaucoup d'activités mais que les informations collectées ne permettent pas d'évaluer le présent programme de travail ; elle a suggéré que ce plan pourrait être évalué par rapport aux réalisations et aux futurs enjeux. Selon le Secrétariat, des activités ont certes été menées, mais le manque de coordonnateur ne permet pas de faire un point à ce jour. Certains pays ont proposé que les priorités nationales soient prises en compte, et d'autres ont proposé le contraire. Certains ont aussi suggéré que les 12 projets transfrontaliers soient intégrés dans le plan à moyen terme.

38. Les pays ont cependant reconnu que la plupart des populations d'éléphants étant fragmentées, il serait important de mettre en place des programmes transfrontaliers. Les pays

* Note du Secrétariat : Toutefois, le Secrétariat n'a reçu aucun commentaire ni aucune suggestion d'amendement de la part des Signataires. En conséquence, le projet présenté (UNEP/CMS/WAE2/Doc.6) reste, par défaut, le format des rapports jusqu'à la prochaine réunion des Signataires.

ayant des populations transfrontalières ont donc été encouragés à mettre leurs efforts en commun pour la sauvegarde de l'éléphant.

39. Le Secrétariat a suggéré que le programme soit néanmoins examiné en groupes et les priorités de chaque pays attachées en annexe, ce à quoi les pays ont adhéré. Le Nigéria a recommandé aux groupes de travail d'examiner le document comme étant un cadre international duquel des actions nationales pourraient être tirées.

40. Comme proposé par M. Massalatchi, trois groupes de travail ont donc été constitués pour amender le programme de travail:

Groupe 1: Ghana, Libéria et Sierra Leone

Groupe 2: Guinée, Guinée Bissau, Sénégal, Mali et Côte d'Ivoire

Groupe 3: Bénin, Burkina Faso, Niger et Togo

41. Chaque groupe s'est vu attribuer des points à examiner:

Groupe 1: points 1 à 3

Groupe 2: points 4 à 6

Groupe 3: points 7 à 10

42. Les résultats des travaux de chaque groupe ont été présentés en plénière. Les travaux du groupe 1 ont été présentés par la Sierra Leone, ceux du groupe 2 par le Mali et ceux du groupe 3 par le Bénin. Des amendements ont été proposés pendant les débats qui ont suivis les présentations: le Togo a suggéré la nécessité d'avoir des indicateurs, mais la Sierra Leone a relevé que l'ajout d'indicateurs nécessiterait l'ajout d'une colonne pour les résultats. Les amendements ont été validés. Il a été demandé au Secrétariat d'intégrer ces amendements afin de finaliser le document. Cela a été fait par la suite et une version corrigée et améliorée est annexé au présent rapport.

Point 9 de l'ordre du jour: Autres développements concernant les projets transfrontaliers

43. Il a ensuite été demandé à Mme Herrenschmidt de faire le point des projets transfrontaliers retenus à Accra en 2009. Selon Mme Herrenschmidt, les projets sont en cours d'élaboration et leur état d'avancement sera examiné lors de la réunion conjointe des points focaux CMS et MIKE qui se tiendrait le 3^{ème} jour. Elle a souligné que l'idée des projets transfrontaliers a émané du Secrétariat et a été développée de manière consensuelle lors de la réunion d'Accra. Elle a ajouté que l'absence de coordination durant douze mois au total depuis 2009 et le manque de financements suffisants a affecté l'avancement de l'élaboration de ces projets, et ce, malgré les efforts importants réalisés par les représentants des pays. Les projets ont été remis aux pays afin de leur permettre de préparer la réunion du lendemain qui était en grande partie dédiée à leur examen.

Point 10 de l'ordre du jour: Questions diverses

44. Le Togo a demandé au Secrétariat si de nouveaux projets pouvaient être ajoutés à ce stade. Mme Herrenschmidt a suggéré que les pays s'en tiennent aux 12 projets en cours et avancent dans leur élaboration. Le Sénégal a requis des avis sur la question de relocalisation des éléphants. Le Coordonnateur de MIKE a relevé que la translocation des éléphants doit suivre certaines règles de la CITES et ne doit pas être faite dans un but commercial. Mme Skinner a renchérit en disant que l'UICN a des directives concernant la translocation et pourrait donner des informations à ce sujet.

Point 11 de l'ordre du jour: Date et lieu de la prochaine réunion des Signataires

45. En ce qui concerne la date et le lieu de la prochaine rencontre, lors de la réunion du comité de pilotage d'Abidjan en 2010, il avait été décidé que les réunions de MIKE et de la CMS se tiendraient désormais conjointement. Le coordonnateur de MIKE Afrique de l'Ouest a donc proposé que le lieu soit décidé lors de la réunion du comité de pilotage de MIKE. Cependant, le Secrétariat a précisé que la périodicité des réunions des points focaux CMS-MdA dépendrait de la disponibilité des fonds.

Point 12 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion

46. Pour conclure, le président a remercié les participants, les interprètes pour leur patience, ainsi que le Secrétariat de la CMS et les représentants du programme MIKE pour leur bonne collaboration. Il a été demandé aux rapporteurs d'envoyer la synthèse des travaux aux participants pour observations et validation. C'est sur ce dernier point que le président a clôturé la Deuxième Réunion des Points Focaux CMS-MdA. La liste des participants se trouve en Annexe VI de ce rapport et la liste des points focaux nationaux en Annexe VII.

**Programme de Travail International à moyen terme concernant
les Mesures de Conservation en Faveur des Populations Ouest-Africaines de l'éléphant d'Afrique
(*Loxodonta africana*)**

2012-2014

Objectifs	Activité	Priorités ¹	Partenaires
1.0 Collecte des informations nécessaires à la gestion			Remarque: dans la mesure du possible, toutes les activités de collecte d'informations doivent faire participer les principales parties intéressées, en particulier les communautés et le gouvernement local
1.1 Organiser des inventaires d'éléphants	<ol style="list-style-type: none"> 1. Choisir la méthodologie 2. Planifier les zones qui doivent faire l'objet d'un inventaire (ex: zones transfrontalières) 3. Mise en œuvre (recherche des financements, choix experts etc.) 	TE	CMS, MIKE, IUCN, WWF, AWF, USFWS Autres partenaires
1.2 Etudier les mouvements saisonniers des éléphants transfrontaliers	<ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier les zones d'étude 2. Identifier les institutions/experts 3. Choix de la méthodologie 4. Planification et mise en œuvre 	TE	Collectivités locales, CMS, MIKE, IUCN, WWF, AWF, Autres partenaires
1.3 Entreprendre des études génétiques pour déterminer le statut taxonomique des éléphants de forêts et de savane	<ol style="list-style-type: none"> 1. Bilan des études réalisées 2. Identifier zones prioritaires 3. Renforcer les capacités pour effectuer des analyses d'échantillons avec la sous-région 4. Mise en œuvre (choix experts, recherche financements) 	M	CMS, Experts scientifiques, Autres partenaires
1.4 Evaluer la valeur socio-économique des éléphants	<ol style="list-style-type: none"> 1. Elaborer les outils pour évaluer les sources de revenus 		Bureau d'Etude, ONG, experts

¹ TE=Très Elevé ; E=Elevé; M=Moyennement élevé.

Objectifs	Activité	Priorités ¹	Partenaires
	<ol style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre ces outils Evaluer les services rendus par les éléphants a la pharmacopée traditionnelle, aux activités culturelles et autres croyances associées 	E	
1.5 Evaluer et améliorer le rapport coût-bénéfice	<ol style="list-style-type: none"> Identifier les besoins nécessaires de la population locale pour cohabiter avec les éléphants Etablir le rapport coût-bénéfice Suivre l'évolution du rapport coût-bénéfice 	E	Bureau d'Etude, ONG, experts Universités
2. 0 Renforcement des capacités pour la gestion			
2.1 Organiser des cours de formation au niveau des sites et au niveau sous régional	<ol style="list-style-type: none"> Identifier les besoins en formation (agents de terrain, gardes, responsables des communautés locales, ONG) Elaborer les thèmes de formation Mise en œuvre (choix des formateurs etc.) 	E	Collectivités locales, CMS, MIKE, IUCN, WWF, AWF, Autres partenaires
2.2 Fournir les équipements nécessaires au personnel et aux postes de terrain concernés	<ol style="list-style-type: none"> Evaluer les besoins Rechercher les fonds nécessaires Distribuer et former à l'utilisation 	E	Collectivités locales, CMS, MIKE, IUCN, WWF, AWF, Autres partenaires
3.0 Réduction du taux de perte de l'habitat des éléphants			
3.1 Evaluer les habitats des éléphants	<ol style="list-style-type: none"> Dresser un état des lieux de l'habitat des éléphants (cartographie, ressources en eau, en nourriture, salines etc.) Suivre les menaces et les améliorations possibles 	TE	Collectivités locales, CMS, IUCN, WWF, AWF, Autres partenaires
3.2 Elaborer et/ou réviser des plans d'aménagement	<ol style="list-style-type: none"> Plan d'aménagement à préparer par sites, intégrant la révision de la cartographie, la création et gestion de corridors, de points d'eau, la gestion des feux, la dimension hommes éléphants, réintroduction si nécessaire etc. 	E	Collectivités locales, CMS, IUCN, WWF, AWF, Autres partenaires
3.3 Mettre en œuvre les plans d'aménagement	<ol style="list-style-type: none"> Mise en œuvre des plans préparés 		Collectivités locales, CMS, IUCN, WWF, AWF, Autres partenaires

Objectifs	Activité	Priorités ¹	Partenaires
4.0 Réduction des conflits hommes éléphants			
4.1 Etablir un bilan des sites à conflits	<ol style="list-style-type: none"> 1. Enquête et cartographies 2. Ampleur et type des conflits et évolutions dans le temps 	TE	Collectivités locales, CMS, IUCN, WWF, AWF, MIKE, Projet WAP, ONG internationales, Autres partenaires
4.2 Contribuer à la résolution des conflits	<ol style="list-style-type: none"> 1. Analyse des causes des conflits 2. Mise en œuvre de solutions 3. Identifier les besoins nécessaires de la population locale pour cohabiter avec les éléphants 4. Etablir le rapport coûts- bénéfiques, et proposer si nécessaires des mécanismes pour réduire les impacts négatifs et pour accroître les bénéfiques 	TE	Collectivités locales, CMS, IUCN, WWF, AWF, MIKE, Projet WAP, ONG internationales, Autres partenaires
4.3 Renforcer les capacités des personnes s'occupant des conflits	<ol style="list-style-type: none"> 1. Promouvoir et distribuer les informations sur les interactions entre les Hommes et les éléphants 2. Sessions de formation pour les acteurs locaux (gestionnaires, organisations travaillant au sein et autour des aires de conservation, populations locales, etc.) 3. Equipements 4. Echanges d'expériences 	TE	Collectivités locales, CMS, IUCN, WWF, AWF, MIKE, WAP, ONG internationales, Autres partenaires
5.0 Mise en œuvre de la CITES			ONG internationales
5.1 Conduire des études sur le commerce de l'ivoire dans les pays identifiées par ETIS	<ol style="list-style-type: none"> 1. Concerter les Etats dans la mise en œuvre des activités 	TE	Experts, ETIS, TRAFFIC, CITES, WWF, MIKE, ONG internationales, UICN, Autres partenaires
5.2 Initier des politiques de contrôle du commerce de l'ivoire au niveau de la CEDEAO	<ol style="list-style-type: none"> 1. Etat des lieux 2. Etude pour l'harmonisation de la législation 3. Renforcement des lois et politiques de la sous région 	TE	Experts, ETIS, TRAFFIC, CITES, CEDEAO, Autres partenaires
5.3 Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans le contrôle du commerce de l'ivoire	<ol style="list-style-type: none"> 1. Organisation de sessions de formation des forces de défense et de sécurité (police, douane, eaux et forêts, etc.) 	M	ETIS, TRAFFIC, CITES, MIKE, ONG internationales

Objectifs	Activité	Priorités ¹	Partenaires
	2. Développement d'un réseau d'informations intergouvernemental sur le trafic illégal		
6.0 Réduction de l'abattage illégal des éléphants			
6.1 Renforcer les politiques de contrôle	<ol style="list-style-type: none"> Etat des lieux Harmonisation de la législation Organiser des patrouilles de surveillance Missions conjointes d'échanges d'opinions 	TE	CEDEAO, CITES, MIKE, UICN, ONG internationales
6.2 Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la lutte anti-braconnage	<ol style="list-style-type: none"> Organisation de sessions de formation (collectivités, agents de terrain, gardes, etc.) Développement d'un réseau d'informations intergouvernemental sur l'abattage illégal Fournir les équipements nécessaires aux agents concernés 	TE	MIKE, IUCN, WWF, AWF, CITES, CEDEAO, ONG internationales
6.3 Fournir les équipements nécessaires aux agents concernés	<ol style="list-style-type: none"> Evaluer les besoins matériels Distribuer et assurer les formations nécessaires 	TE	MIKE, IUCN, WWF, AWF
7.0 Meilleure compréhension à tous les niveaux des questions de conservation des éléphants			
7.1 Organiser des campagnes d'information, d'éducation, et de communication (IEC)	<ol style="list-style-type: none"> Identifier les besoins des campagnes (groupes cibles, thèmes) Confectionner et promouvoir les outils d'IEC Faire le lobbying pour la mobilisation des ressources financières Diffuser les informations sur les interactions Homme-Eléphants par les médias et autres canaux de communication Diffuser et vulgariser les textes législatifs et réglementaires relatifs à la conservation des éléphants (statut, habitats, gestion, abattage et commerce illégal) 	E	Collectivités locales, CEDEAO, CMS, IUCN, WWF, AWF

Objectifs	Activité	Priorités ¹	Partenaires
8.0 Renforcement de la coopération entre les Etats de l'aire de répartition			
8.1 Créer un cadre de concertation pour la gestion de chaque aire transfrontalière	<ol style="list-style-type: none"> 1. Développer et mettre en place des accords techniques entre les Etats de l'aire de répartition (dans les domaines de la législation, de la recherche, de la gestion, de la lutte anti-braconnage et contre le commerce illégal, de la formation, de l'information du public etc.) 2. Organiser des réunions régulières 3. Créer un mécanisme d'échange d'information entre les Etats pour un meilleur suivi des mouvements transfrontaliers des éléphants 	E	CEDEAO, CMS, IUCN Collectivités locales, ONG locales, CMS, MIKE, CEDEAO, IUCN, WWF, AWF
9.0 Mobilisation des moyens humains, matériels et financiers			
9.1 Mettre en place des réseaux de compétences aux plans national et sous-régional	<ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier et mobiliser les compétences existantes 2. Définir les missions des réseaux 3. Mettre en place les réseaux 4. Renforcer les capacités des membres des réseaux 5. Recruter d'autres compétences complémentaires si nécessaire. 	E	Agences et autres institutions Experts et consultants ONG Institutions Universités
9.2 Mobiliser les moyens financiers	<ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier les sources de financement possible 2. Elaborer des projets nationaux et sous-régionaux 3. Soumettre ces projets aux sources de financements potentiels 4. Soutenir la mise en place du Fonds pour l'Eléphant d'Afrique 	TE	Experts et consultants ONG Institutions Universités

Objectifs	Activité	Priorités ¹	Partenaires
10. Suivi et évaluation			
10.1 Suivre la mise en œuvre du MdA	<ol style="list-style-type: none"> 1. Etablir des indicateurs pour chaque objectif et activité 2. Rechercher des synergies avec d'autres MdA ou d'autres instruments 3. Consolider les résultats. 4. Elaborer des rapports de suivi. 	E	UICN, WWF, AWF Gouvernements Universités
10.2 Evaluer le Programme de travail	<ol style="list-style-type: none"> 1. Evaluer la performance du programme 2. Actualiser le programme 	M	UICN, WWF, AWF Experts Universités